



Rédacteur : Nathalie RENON

Séance du 1^{er} avril 2015

Le 1^{er} avril 2016 à 20h30, le conseil municipal de la commune de Villars Saint Georges s'est réuni au lieu habituel de ses séances en salle de Mairie à 20H30, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ZEISSER, Maire, après convocation légale du 26 mars 2016.

Etaient présents :

Mmes RENON Nathalie, LEFRANC Sandrine,
MM. ZEISSER Jean-Claude, PETETIN Pascal, PATUROT Léon,
BOUCTON Hervé, LEGAIN Damien, MAUFROY Jean-Marc, MIGNOT
Daniel

Excusés:

AUBERT Damien, qui a donné procuration à LEFRANC Sandrine,
BOUCON Samuel, qui a donné procuration à PETETIN Pascal,

Ordre du jour

- Compte administratif et compte de gestion
- Affectation des résultats
- Vote des 4 taxes
- Redevance assainissement
- Budgets primitifs
- Délibération SAEP pour compétence eau et assainissement.
- Délibération convention pour mission assistance technique dans le domaine de l'eau.

Compte Administratif Assainissement, Commune 2015 :

Assainissement 2015

Monsieur le Maire présente le budget administratif 2015 en assainissement.

Fonctionnement

Dépenses	11 244,10€
Recettes	10 553,23€
Déficit	-690,87€

Excédent de clôture	6 293,42€
<u>Investissement</u>	
Dépenses	3 860,03€
Recettes	6 656,00€
Excédent	2 795,97€
Excédent de clôture	8 206,14€
Excédent de l'exercice	2 105,10€
D'où Solde de clôture	14 499,56€

Après avoir délibéré, et comme la loi le préconise, le Maire ayant quitté la salle, Léon PATUROT, Adjoint, soumet les comptes 2015 à l'approbation des membres du conseil municipal. Les comptes sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Commune 2015

Monsieur le Maire présente le budget administratif de la commune 2015

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	175 962,49€
Recettes	203 304,04€
<u>Investissement</u>	
Dépenses	56 990,10€
Recettes	23 840,82€
Déficit	-33 149,28€
Excédent de Fonctionnement de l'exercice	27 341,55€
Excédent de Fonctionnement de clôture	113 043,68€
Déficit total d'Investissement	- 42 962,73€
Excédent fin d'exercice	70 080,95€

Après avoir délibéré, et comme la loi le préconise, le Maire ayant quitté la salle, Léon PATUROT, Adjoint, soumet les comptes 2015 à l'approbation des membres du conseil municipal. Les comptes sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte de Gestion 2015 du Percepteur

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion du Percepteur, pour la Commune, et l'Assainissement.

Ceux-ci sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs présentés, quitus est donné au Percepteur par les membres du Conseil Municipal présents et représentés.

Affectation des résultats

Monsieur le Maire explique que la loi N.2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a été promulguée le 7 Août 2015, et publié au JO N.0182 du 8 Août 2015. L'article 79 de cette loi insère un nouvel article (L.123-4-1) dans le code de l'action sociale et de la famille qui dispose que l'existence d'un CCAS devient facultative dans les communes de moins de 1500 habitants.

Suite à cette nouvelle loi, une délibération du conseil municipal du 25 Novembre 2015 à dissout le CCAS, et qu'il convient donc de verser l'excédent de 324,19€ au R002 en excédent de fonctionnement.

Assainissement

R 001	Excédent Investissement	8 206,14€
R 002	Excédent Fonctionnement	6 293,42€

Commune

R 002	Excédent Fonctionnement	70 080,95€ + 324,19€ = 70 405,14€
1068	Réserve Investissement	42 962,73€
D 001	Déficit Investissement	42 962,73€

Après avoir examiné les comptes administratifs, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme ci-dessus à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Vote des 4 Taxes

Monsieur le Maire présente l'évolution du budget depuis 2013.

En 2013 l'excédent de l'exercice était de 26755€ avec des recettes supplémentaires de 7000€ ; en 2014, 25908€ avec 11000€ de vente de bois ; en 2015, 27341€ avec 25000€ de vente de bois.

Dans la même période la contribution pour le RPI était de 39000€ en 2013 ; 45000€ en 2014 ; 52000 en 2015.

La dotation de fonctionnement, 31113€, en 2013 ; 30270€ en 2014 ; 27000€ en 2015.

Pour 2016, pas de vente de bois, la DGF baisse à 24400€ la contribution RPI passe à 62000€ soit un déficit sur l'année d'environ 25000€, et un excédent final d'environ 45000€.

La recette des impôts 67000€ servira à la contribution du RPI, il est évident qu'avec 40 enfants scolarisés et en plus des rythmes scolaires, le coût est important, d'où la nécessité de freiner les dépenses scolaires, nous ne pourrons pas supporter des hausses de 10000€ tous les ans.

Il est nécessaire de réduire également les dépenses de fonctionnement à l'avenir, subventions, fêtes et cérémonies et autres.

Suite au conseil du percepteur, il est nécessaire de faire dès cette année une augmentation du foncier bâti, seule taxe permettant une revalorisation, les 3 autres taxes se situant dans la limite de la moyenne départementale.

Taxe habitation :	20.62%
Taxe foncier bâti :	16.57%
Taxe foncier non bâti :	26.12%
CFE :	23.28%

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité de ses membres présents et représentés et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Redevance assainissement

Pour l'année 2016 le Maire propose de maintenir la redevance d'assainissement à l'identique qu'en 2015, soit le montant de la taxe fixe à 13€, et le montant du M3 d'eau consommé à 0,35€.

Budget primitif Assainissement Commune 2016

Assainissement 2016

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 en assainissement.

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	16 712,42€
Recettes	16 712,42€
<u>Investissement</u>	
Dépenses	14 862,14€
Recettes	14 862,14€

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Commune 2016

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 de la commune.

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	191 867,00€
Recettes	159 456,00€
Recettes avec excédent reporté	229 536,95€
<u>Investissement</u>	
Dépenses	60 814,73€
Recettes	60 814,73€

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

SAEP de Byans sur Doubs

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la loi NOTRe, de nombreux EPCI sont appelés à fusionner ou disparaître. Le Syndicat d'adduction d'eau potable de Byans est appelé à rester en place du fait qu'il sera partie prenante sur 3 EPCI et deux départements.

Conformément à la réglementation nous confirmons notre appartenance au Syndicat d'adduction d'eau potable de Byans sur Doubs (SAEP).

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

Convention pour mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau.

Monsieur le Maire explique un projet de convention entre le département et la commune de Villars Saint Georges pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement, pour un coût de 0.30€ par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte des modalités d'intervention du département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Décide de solliciter, à compter de 2016, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine de l'assainissement collectif.

Décide d'inscrire au budget 2016 une enveloppe de 79€ au titre de rémunération du service Départemental d'assistance technique.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

Fête du Village le 23 et 24 avril

Manège.

La Mairie offre l'apéritif le dimanche.

La séance est levée à 23h35

RENON Nathalie
Secrétaire de séance